

3.8

Autres décisions

---

---

## 3.8 AUTRES DÉCISIONS

### 3.8.1 Dispenses

#### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm) inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

#### Dispense d'exercer leur fonction à temps plein

- MacPherson, Shannon Leanne  
La Corporation Canaccord Capital

Cette personne est dispensée de l'application de l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9* afin de lui permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéficiaire de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;
- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription.

### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

#### Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

##### Jennings Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 050 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Western Financial Group en faveur de Jennings Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Western Financial Group renonce à concourir est de 1 889 622 \$.

##### Jennings Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 999 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Aliquippa Resources Ltd. en faveur de Jennings Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Aliquippa Resources Ltd. Inc. renonce à concourir est de 258 500 \$.

##### W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 800 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Jane Elizabeth Bracken en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Jane Elizabeth Bracken renonce à concourir est de 1 750 000 \$.

##### W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 700 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Anne Catherine Deluca en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Anne Catherine Deluca renonce à concourir est de 1 760 000 \$.

##### W.D. Latimer Co. Limited

Approbation de la réduction d'un emprunt de 100 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Courtney Michael Bracken en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Courtney Michael Bracken renonce à concourir est de 163 000 \$.

##### Paradigm Capital Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 2 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital U.S. Inc. (USD) en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital U.S. Inc. (USD) renonce à concourir est de 0 \$.

### 3.8.4 Autres

Aucune information.